

utiles (1) et nécessaires que les premières, etc., etc. Pour ces causes, etc., l'avons par ces présentes..... annobly et annoblissons, etc. »

L'enregistrement de ces lettres de noblesse eut lieu à la chambre des comptes et à la cour des aides, les 27 juin et 29 novembre 1579, et le 24 décembre 1583. Le dernier juillet 1598; des lettres de gentilhomme de la chambre du roi furent délivrées à Melchior Papon, écuyer, par Henri IV. Enfin, le 30 janvier 1599, les commissaires députés par le roi pour le regalement des tailles en la généralité de Lyon, rendirent au profit de Loys et Melchior Papon, une sentence portant confirmation de leur noblesse et privilèges.

4 janvier 1584. Dans un inventaire que Jean Papon fait dresser, des meubles de sa maison de Croset, il est question, au folio, « de plusieurs *tableaux d'ayeux* » et d'un vol qu'auraient commis les Suisses, à son préjudice, pendant leur passage à Croset.

11 avril 1585. Jean Papon assiste à l'assemblée des états réunis à Montbrison et dans laquelle tous les ordres déclarent vouloir vivre et mourir dans la religion catholique, apostolique et romaine, de même que dans le service et obéissance du roi.

1586-1587. Jean Papon fut obligé de fuir, avec les habitants de Montbrison, les deux contagions qui désolèrent la ville.

Le 1^{er} août 1587, le lieutenant-général convoque le ban et l'arrière-ban.

« Après la mort d'Henri III, dit un chroniqueur du Forez, messire Anne d'Urfé, gouverneur en ce pays pour la ligne, fit lever la main à tous ceux qui vouloient suivre ce party en l'assemblée générale du pays qui fust faicte chez M. le juge Papon, à Montbrison, etc. » (*Les d'Urfé*, par M. Aug. Bernard).

Dans une pièce des archives du château de Goutelas, qui porte un n^o 19, nous avons trouvé la date précise de la mort du grand juge, 6 novembre 1590.

(1) L'original a été fortement endommagé par l'humidité, et un grand nombre de mots sont illisibles.